



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix-sept septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19  
Pouvoirs : 7  
Absent : 1

Date de la convocation : 11 septembre  
2024

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BARREAULT Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
BARBOTTIN Lydie représentée par M BARREAULT  
BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET  
ROBIN Nadia représentée par F ROYER  
MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI

**ABSENT :** GABIGNON Christophe

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°124

Rapporteur : Mireille BARREAULT

### OBJET : TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2024

Par délibération du 12 décembre 2023, les membres du conseil municipal ont approuvé les tarifs 2024.

**Les tarifs des marchés hebdomadaires et commerçants ambulants ont été fixés comme suit :**

- Emplacement marché sans branchement électrique, le mètre linéaire : 1,00€
- Emplacement marché avec branchement électrique, le mètre linéaire : 2,00€

**Il est proposé de modifier les tarifs pour les commerçants du marché du jeudi comme suit au 1<sup>er</sup> octobre 2024 :**

- Emplacement marché du jeudi sans branchement électrique, le mètre linéaire : **0,50€**
- Emplacement marché du jeudi avec branchement électrique, le mètre linéaire : **1,00€**

En effet, les commerçants du marché du jeudi disposent de moins de temps de vente et ont moins de clients que les commerçants du marché du dimanche.

Pour les food trucks, il est proposé d'établir **un forfait trimestriel à 120,00€ pour une présence par semaine** afin de faciliter la facturation de leur venue.

Pour les food trucks qui viennent occasionnellement, il est proposé un tarif de **25,00€/présence**.

VU l'avis du bureau municipal du 2 et 31 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** les tarifs des services municipaux des marchés hebdomadaires et commerçants ambulants comme présentés ci-dessus;
- décide** de leur entrée en vigueur à compter du 1er octobre 2024;
- charge** M le Maire de leur application.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

26 SEP. 2024

